

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

**ORIENTATIONS POUR LA CORRECTION
BACCALAUREAT 2010 Séries LE/S**

Consignes et indications de correction.

Les consignes générales, ainsi que les consignes propres à chaque exercice sont extraites de textes officiels : circulaire parue au BO n°12 du 7 février 2004, document d'accompagnement de l'épreuve en ligne sur Eduscol, texte d'orientation de l'Inspection Générale d'Histoire et géographie de décembre 2006.

Elles figurent en italique à l'intérieur des encarts.

Les indications de correction, adaptées à chaque sujet, sont en caractère droit.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat des séries générales a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les savoirs et les notions des programmes, connaissances fondamentales pour la compréhension du monde contemporain, la formation civique et culturelle du citoyen.

Elle permet aussi d'évaluer les compétences acquises tout au long de la scolarité secondaire, en particulier la capacité du candidat à traiter et hiérarchiser des informations, à développer un raisonnement historique ou géographique, selon les formes d'exposition écrites ou graphiques proposées par les différentes parties de l'épreuve.

En cela, l'épreuve d'histoire-géographie concourt également à apprécier la qualité de l'expression écrite du candidat, ainsi que la maîtrise de son jugement par l'exercice critique de lecture, analyse et interprétation de documents de sources et de natures diverses.

Évaluation et notation

L'évaluation de la copie de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes : de 0 à 20. La répartition des points, 12 pour la première partie et 8 pour la seconde, peut guider les correcteurs.

PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE : GÉOGRAPHIE

Compositions :

La composition doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement.

En histoire comme en géographie, les productions graphiques (schéma(s)...) que le candidat peut réaliser à l'appui de son raisonnement, en fonction du sujet et de ses choix, seront valorisées.

Le correcteur évalue :

- la compréhension du sujet ;
- la maîtrise des connaissances privilégiant les approches synthétiques et les notions centrales du programme ;
- la capacité à organiser un plan ou une démonstration autour de quelques axes répondant au questionnement initial ;
- la pertinence des exemples d'appui et des productions graphiques. Ces dernières seront valorisées dans la notation ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

o **Composition de géographie 1**

Sujet : Des Nord, des Sud ?

Sa place dans le programme : Le sujet rassemble des connaissances de plusieurs thèmes du programme. Le candidat doit pouvoir prendre appui de façon privilégiée sur la première partie du programme (« Mondialisation et interdépendances ») et sur la troisième (« Unité et diversité des Sud »). Il peut le cas échéant prendre des exemples dans la partie II et III (sur l'interface méditerranéenne).

Le cadre du sujet et la problématique : Le sujet est problématisé. Il invite le candidat à réfléchir et à mettre en discussion les notions de Nord et de Sud, à mettre en évidence l'unité théorique et la diversité bien réelle de ces deux ensembles. C'est donc la notion de développement qui est interrogée, à différentes échelles, planétaire mais aussi des pays eux-mêmes.

Le plan est libre. Ce qui suit n'est pas une proposition de plan, mais constitue la déclinaison de grands thèmes qui composent le sujet :

- L'espace mondial est dominé par trois grands centres d'impulsion, l'Amérique du Nord, l'Union européenne et le Japon, à la fois en termes de production de richesses et d'organisation des flux. Ils ont été longtemps englobés sous le même vocable de « Nord », mais la diversité de l'ensemble apparaît importante avec par exemple la place singulière de la Russie.
- Mais c'est au Sud, présenté traditionnellement comme en retard de développement sur le Nord, que la diversité est la plus flagrante : l'Amérique latine et surtout l'Asie sont entrées dans des dynamiques de croissance et de développement dont l'Afrique, notamment subsaharienne, est restée en marge.

- La diversité apparaît encore plus flagrante quand on se situe à l'échelle des grandes métropoles mondiales, surtout dans les pays du Sud. Leur rôle, leurs relations bousculent l'idée d'un monde divisé en deux grands ensembles.
- Enfin, la croissance de certaines parties du Sud implique une redistribution partielle des rapports Nord-Sud et de la notion même de centre d'impulsion, et l'exemple de la Chine est de ce point de vue éclairant.

Le sujet étant de grande ampleur, on doit attendre des candidats davantage une compréhension de ce qu'il implique en terme d'organisation de l'espace mondiale qu'une collection de faits.

o **Composition de géographie 2 :** *La Russie, un territoire en recomposition*

Sujet : La Russie, un territoire en recomposition

En série L et ES, le sujet porte sur l'un des thèmes de la troisième partie du programme (« Des mondes en quête de développement ») : « Un État et un espace en recomposition : la Russie » auquel il est conseillé de consacrer 4 ou 5 heures de cours.

Le cadre du sujet et la problématique

La problématique est explicite : il s'agit de montrer comment le territoire russe se recompose et en quoi cette recomposition permet ou freine un « re-développement » du pays. Correspondant à une partie du programme clairement délimitée, il ne doit pas surprendre le candidat. Il permet de vérifier l'acquisition des notions de maîtrise, d'organisation et de dynamiques d'un territoire.

Plusieurs plans sont possibles. Ce qui suit n'est pas une proposition de plan, mais constitue la déclinaison de grands thèmes qui composent le sujet :

- Une réflexion sur les limites actuelles du territoire russe : ouverture sur le monde dépendant des relations avec les États voisins qui autrefois composaient l'espace de l'URSS, immensité avec ses atouts et ses contraintes.
- Une description du contraste spatial entre le « centre » occidental et la « périphérie » orientale.
- Son renforcement actuel et une typologie plus précise des ensembles régionaux en fonction de leur plus ou moins grande intégration dans le système économique mondial, en mettant notamment en évidence le rôle de la région centrale (autour de Moscou) et les nouvelles dynamiques territoriales du sud sibérien qui regarde vers la Chine et le Pacifique.
- Des facteurs d'explication de l'organisation spatiale et de la recomposition du territoire : l'histoire de la mise en valeur, les caractéristiques physiques, les ressources, les transports, les facteurs politiques, les mutations des structures économiques et notamment l'insertion dans le jeu de l'économie mondiale, la crise démographique...

On ne peut attendre un exposé exhaustif de la question étant données son ampleur et la diversité des approches possibles.

La présence d'une et, *a fortiori*, de plusieurs productions graphiques sera valorisée.

Etude d'un ensemble documentaire

L'étude d'un ensemble documentaire doit permettre au candidat de faire preuve de sa capacité à construire une réflexion cohérente en réponse au sujet posé, à partir d'un ensemble de documents et de ses connaissances. L'étude d'un ensemble documentaire nécessite une certaine culture sur le sujet, un regard critique sur les documents du dossier, une capacité à sélectionner des informations et à les mettre en perspective. De plus, l'ensemble des documents ne peut prétendre couvrir tous les aspects importants de la question posée. Les connaissances du candidat sont donc indispensables pour répondre de manière pertinente aux questions de la première partie, comme elles le sont pour rédiger la deuxième partie

Pour la première partie, le candidat répond à des questions, cinq au maximum. C'est un exercice à part entière qui aide le candidat à analyser l'ensemble documentaire. Les questions n'appellent pas, généralement, de réponses très longues. On attend que ces réponses soient concises, qu'elles comportent les notions, les faits et les informations nécessaires et qu'elles soient rigoureusement rédigées.

Pour la deuxième partie, le candidat utilise les différentes formes d'information à sa disposition (réponses aux questions, autres informations contenues dans l'ensemble documentaire, connaissances personnelles). Il rédige une réponse organisée distinguant, dans des paragraphes différents, les grandes idées répondant au sujet. La deuxième partie n'est en aucun cas une synthèse des seules informations repérées dans les documents du dossier. Cette réponse organisée comprend une ou deux phrases introductives et une ou deux phrases conclusives. Il est hors de question de pénaliser des candidats qui feraient une introduction et une conclusion plus étoffées. La rédaction de cette deuxième partie de l'étude d'un ensemble documentaire ne comporte pas de limite de volume. Mais il est à conseiller aux candidats de ne pas consacrer un temps excessif à l'ensemble de l'exercice qui est prévu pour être réalisé en 2h 30 à 3 h.

Chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation.

Le correcteur évalue :

- la capacité à répondre avec exactitude et concision aux questions posées en faisant preuve d'esprit critique ;
- la capacité à répondre à la problématique du sujet en une réflexion organisée, associant les connaissances personnelles et les informations prélevées dans les documents composant l'ensemble documentaire ; on sanctionnera à cet égard la seule reprise des informations des documents, ou, a contrario, le simple récit du cours ignorant l'exploitation des documents ;
- l'aptitude à lire et à interpréter un ensemble documentaire, à identifier, croiser, hiérarchiser, contextualiser, les informations prélevées dans les divers documents ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

Bien que la notation soit globale et exclue l'élaboration d'un barème détaillé, chacune des deux productions (réponse aux questions et rédaction d'une réponse au

sujet), de nature fort différente, doit être prise en compte dans l'évaluation (on peut conseiller au correcteur de considérer que la réponse aux questions compte pour 40% environ dans l'appréciation d'ensemble de l'exercice et que la réponse rédigée au sujet intervient environ pour les 60% restant).

Etude de l'ensemble documentaire :

Sujet : L'aire de puissance de l'Asie orientale : aspects et contrastes

Le sujet porte sur le premier item de l'étude de « L'Asie orientale » : « Une aire de puissance en expansion » (4 ou 5 heures de cours conseillées). Le sujet invite à prendre en compte son poids économique dans le monde, sa diversité et son unité. Cette dernière résulte de son dynamisme et de l'intensité des relations intra-régionales.

Première partie : quelques éléments que l'on peut attendre en réponse aux questions

1. Quel est le poids de l'Asie orientale dans l'économie mondiale ?

L'Asie orientale constitue l'une des trois aires de puissance.

Elle comprend les deuxième et troisième puissances économiques mondiales et une demi douzaine de puissances moyennes.

2. Montrez que l'Asie orientale devient une région « intégrée dans une économie commune » (document 2).

Un même modèle de développement économique pour les États.

L'intégration repose encore sur une spécialisation « verticale » des différents pays de la zone dans une des tâches de la production d'un même produit en fonction du niveau de développement. La Chine, par son développement, change cette organisation.

L'interdépendance économique et le commerce intra-zone sont en progrès. Ainsi, la croissance chinoise profite à l'ensemble de la zone, par exemple au Japon.

3. Sur quelles activités et quels pôles s'appuie le développement économique de l'Asie orientale (documents 2, 3 et 4) ?

La production industrielle et son exportation (document 2) constituent des activités clés, avec désormais un rôle financier majeur. D'où l'importance des littoraux et des ports de l'Asie orientale : la Mégalopole japonaise, Singapour et Shanghai notamment (carte 3, photographie 4).

L'aire de puissance de l'Asie orientale s'organise autour de trois pôles : au Nord, le Japon et les NPI (Corée du Sud, Taiwan) ; au centre, le littoral chinois et au Sud Singapour (carte 3).

Les métropoles sont au cœur du développement économique, concentrant un fort poids démographique et des activités de commandement comme les bourses ou de commerce de produits manufacturés (documents 3 et 4), comme le montre le premier plan du document 4.

4. Caractérisez les niveaux de développement économique des États de l'Asie orientale (documents 2 et 5) ?

Ils sont très contrastés :

Le Japon dispose d'un PIB/habitant très élevé et reste au sommet de la hiérarchie de l'organisation économique (conception, productions les plus sophistiquées).

La Corée, Taiwan et Singapour le concurrencent dans ses fonctions, leurs habitants profitent d'un niveau de vie élevé.

Les pays périphériques « émergents » (Malaisie ou Philippines...) restent des pays ateliers avec un PIB/ habitant modeste et une main d'œuvre bon marché.

La Chine, au niveau de vie encore faible, est à la fois un pays atelier et un producteur de haute technologie.

5. Quels sont les espaces les plus dynamiques du territoire chinois (documents 3, 4 et 5) ?

La Chine connaît une croissance économique globale très forte (document 5). Mais ce sont les régions littorales et à l'intérieur de celles-ci les métropoles, Tianjin et Beijing, Shanghai, Hong-Kong et Guangzhou, qui sont les plus actives (document 3). Le paysage de Shanghai (document 4) reflète la puissance et le dynamisme de la métropole (installations portuaires, quartier d'affaires).

Deuxième partie : réponse organisée

Les réponses aux questions de la première partie et les différentes échelles des documents doivent permettre aux candidats de dégager les thèmes suivants :

- Les caractéristiques qui font de l'Asie orientale une aire de puissance : son poids économique dans le monde, son économie en pleine expansion qui intègre deux géants mondiaux et qui repose sur une industrie d'exportation, son commerce très actif dont témoigne le rang mondial de ses ports.
- Elle est animée par des échanges intra-régionaux qui résultent d'une division du travail en fonction des niveaux de développement. Car c'est une aire aux espaces très contrastés.
- Elle s'organise autour de trois pôles principaux : le Japon et les NPI (Corée du Sud et Taiwan, qui lui sont de plus en plus liés économiquement) ; Singapour, importante place financière et port mondial, les régions littorales chinoises ; ce sont donc les littoraux et leurs métropoles qui sont les plus dynamiques comme le montre l'exemple chinois. Cette aire intègre progressivement les pays voisins à faible niveau de vie (Philippines, Indonésie, Vietnam...) auxquels sont déléguées les activités à moindre valeur ajoutée.

DEUXIEME PARTIE DE L'EPREUVE : HISTOIRE

Explication d'un document d'histoire

Le candidat répond à des questions. Il doit manifester une compréhension générale du document et faire preuve de sa capacité à identifier des informations et à les éclairer à partir de ses connaissances personnelles.

Comme le prévoit la définition de l'épreuve, le candidat ne répond qu'aux questions posées. L'ensemble de ces réponses ne comporte pas de limite de volume afin de ne pas brider le candidat ayant une réflexion approfondie et des connaissances

pertinentes par rapport aux questions. Toutefois le temps limité dont il dispose doit l'inciter à fournir des réponses concises.

Le correcteur évalue :

- la compréhension globale du document ;
- la capacité du candidat à identifier des informations et à les éclairer par ses connaissances personnelles ;
- la concision et la rigueur des réponses ;
- la maîtrise de l'expression écrite.

• **Explication d'un document d'histoire 1**

Sujet : Le président du Sénat et la réforme institutionnelle de 1962

En Terminale L/ES, ce document s'inscrit dans la troisième partie du programme d'histoire, « la France de 1945 à nos jours » et plus particulièrement dans le deuxième thème, « l'évolution politique ».

1. À quel projet réagit l'auteur ? Contre quel homme politique se dirigent ses principaux arguments ?

L'auteur, Gaston Monnerville, réagit au projet d'élection du président de la République au suffrage universel et à la manière dont ce projet est mené dans l'urgence, sans consulter les partis ni tenir compte de l'avis des deux présidents des deux chambres.

Il s'oppose, à travers ses arguments, au général de Gaulle qui est l'artisan de cette réforme. Celui-ci est alors président de la République depuis 1958, année de la mise en place de la Constitution de la V^e République.

2. Quels sont selon Monnerville les dangers de cette réforme concernant la répartition des pouvoirs sous la V^e République ?

Les dangers de la réforme selon Monnerville sont :

- La confusion des pouvoirs au profit d'un seul homme, le chef de l'Etat.
- Le renforcement du pouvoir du président de la République par son absence de responsabilité devant le Parlement, par l'usage qu'il pourra faire du référendum (« plébiscitaire » dit Monnerville), avec donc le risque de contourner la représentation nationale
- La supériorité du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif avec « l'arme de la dissolution ».

3. Comment l'auteur présente-t-il l'usage du référendum introduit par la réforme ?

- Comme un recul de la démocratie et une dérive vers un pouvoir de type personnel : Monnerville le qualifie de plébiscite.

4. Quelles sont par conséquent, selon lui, les conditions indispensables du bon fonctionnement d'une démocratie ?

- Une juste répartition et séparation des pouvoirs

- L'existence de contre-pouvoirs, de relais entre les citoyens et l'État (syndicats, partis politiques...)
- La responsabilité du pouvoir exécutif devant le pouvoir législatif

5. Quelles ont été les conséquences de cette réforme sur la pratique du pouvoir présidentiel sous la V^e République?

- Renforcement de la légitimité et donc du pouvoir présidentiels, sauf en cas de cohabitation.
- Personnalisation du pouvoir exécutif au seul bénéfice du président de la République.

Explication d'un document d'histoire 2 :

Sujet : Le point de vue de Jean Monnet sur la situation internationale en 1948.

Sa place dans le programme

La question s'inscrit en terminale L/ES dans l'étude du « monde de 1945 à nos jours », plus particulièrement dans la séquence, « les grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970 ».

Réponses aux questions

1. A quel contexte international l'auteur fait-il allusion?

L'auteur constate que L'Europe est « à reconstruire ». L'auteur parle d' « empêcher la guerre », évoque l'« expansion russe », le « danger qui nous menace », fait référence au plan Marshall. Le candidat doit donc évoquer la naissance de la Guerre froide en 1947, année de la rupture soviéto-occidentale. En 1948, le monde et tout particulièrement l'Europe sont pris dans ce conflit. Les relations soviéto-occidentales sont désormais très tendues (Coup de Prague en février)...

2. Quelle image Jean Monnet donne-t-il des États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale?

Les EU sont présentés comme un pays dynamique et puissant, prêt à assumer des responsabilités mondiales, tant dans le domaine économique que politique.

3. D'après l'auteur que représente le plan Marshall pour les Américains?

Il concrétise avant tout l'engagement des États-Unis pour « aider l'Europe de l'Ouest », le plan Marshall est bien le volet économique de la doctrine Truman. Ce plan est aussi « une charge énorme », un formidable effort financier, objet de difficiles débats politiques intérieurs aux États-Unis. C'est donc le signe que cet engagement est perçu comme un effort tout particulier aux États-Unis qui nécessite un engagement des européens.

4. Qu'implique le plan Marshall pour les Européens selon lui?

L'Europe risque de se trouver dans une situation de grande dépendance vis-à-vis des Etats-Unis, dépendance économique, financière mais aussi pour sa sécurité.

5. À quelle conclusion aboutit la réflexion de Jean Monnet et à quelles initiatives cela a-t-il ouvert la voie ?

Jean Monnet aboutit à la conclusion que les Européens doivent s'organiser politiquement s'ils veulent en même temps ne plus être dépendants des Etats-Unis et garantir eux-mêmes leur sécurité. La première initiative, très liée à la répartition des crédits du plan Marshall est celle de la création de l'OECE en avril 1948. Puis il y eut la création du Conseil de l'Europe en 1949 et de la CECA en 1950, embryon d'une communauté supranationale.